



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2025

Conseil municipal du 22 novembre 2024

Le présent rapport vise à fournir les principales informations préalables au vote du budget primitif de l'exercice 2025, sur le plan macro-économique et ensuite d'un point de vue rétrospectif et prospectif concernant les finances communales. Les orientations budgétaires seront détaillées dans une troisième partie.

Le budget primitif de l'exercice 2025 va être construit sous l'impulsion des choix et du travail des Commissions des finances du 15 octobre 2024, du 22 octobre 2024, de la Commission des finances et des travaux du 18 novembre 2024, du conseil d'exploitation de la régie de l'Office de Tourisme du 6 novembre 2024 et du Conseil municipal du 13 novembre 2024. Il est joint au présent rapport la prospective budgétaire.

I CONTEXTE GENERAL

L'économie française est fragilisée suite à l'aggravation du déficit public résultant à la fois de la baisse des recettes fiscales et du poids des dépenses publiques et également à la montée de la dette publique. A ce stade, le Projet de Loi de Finances 2025 a été présenté en Conseil des ministres le 10 octobre 2024.

Sans effort de redressement, le déficit public pourrait atteindre environ 7 % du Produit Intérieur Brut (PIB) en décembre 2025. Afin d'y remédier, le Gouvernement propose une série d'actions pour ramener le déficit à 5 % du PIB d'ici fin 2025, alors que celui-ci devrait atteindre 6,1% en 2024, faisant suite à un déficit constaté de 5,5% en 2023.

Cet effort significatif de redressement dès 2025 vise à permettre une trajectoire de finances publiques ramenant le déficit sous le seuil de 3 % du PIB en 2029.

Pour y parvenir, des mesures de maîtrise budgétaire de 60,6 milliards d'euros sont proposées dans le projet de loi de finances 2025, avec en détail :

- 41,3 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques dont 21,5 milliards pour l'État, 14,8 milliards pour la Sécurité sociale et 5 milliards pour les collectivités territoriales.
- 19,3 milliards d'euros d'augmentation des recettes via des contributions fiscales exceptionnelles, temporaires et ciblées.

Les collectivités territoriales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public. Cette contribution passera par différentes mesures qui donneront lieu à des échanges avec les différentes collectivités. Ces mesures permettront également une plus grande résilience des finances publiques des collectivités territoriales, dans une logique d'auto-assurance pluriannuelle. Un mécanisme de précaution pour les collectivités, ciblé sur les plus grandes collectivités, permettra une mise en réserve de fonds en 2025 et le renforcement à partir de 2026 des mécanismes locaux de précaution et de péréquation au bénéfice des collectivités les plus en difficulté.

Concernant les collectivités territoriales, le freinage des dépenses est fixé à la somme de 5 Md€ décomposée comme suit :

Mécanisme de résilience des finances locales (environ 450 collectivités concernées) : 3 Md€

Ecrêtement de la dynamique de TVA en 2025 : 1,2 Md€

Réduction du FCTVA : 0,8 Md€

L'économie devrait croître de 1,1 % sur l'année 2024 avec une croissance envisagée de 1,1% en 2025
L'objectif du Projet de Loi de Finances est de ramener le déficit à 5,0 % du PIB en 2025.

L'inflation a poursuivi sa baisse et s'établirait à +1,8 % en moyenne annuelle en 2025, après +4,9 % en 2023 et +2,1% attendu en 2024. Les prix de l'énergie devraient aussi ralentir.

Le ratio de dette rapporté au PIB est attendu à 114,70% en 2025 pour une prévision à 112,9 % en 2024.

II ELEMENTS RETROSPECTIFS ET PROSPECTIFS

II.1 Eléments rétrospectifs

L'analyse rétrospective sur les 5 derniers exercices écoulés est détaillée comme suit :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Ressources fiscales propres	14 664 247 €	14 603 610 €	14 382 268 €	16 033 941 €	16 531 746 €
Ressources d'exploitation	2 342 337 €	2 575 508 €	1 895 020 €	3 514 819 €	2 925 155 €
Produits flexibles (sous-total)	17 006 584 €	17 179 118 €	16 277 287 €	19 548 759 €	19 456 901 €
Ressources institutionnelles	2 038 634 €	2 135 181 €	2 310 010 €	2 592 992 €	2 184 479 €
Fiscalité reversée	-548 231 €	-553 293 €	-698 544 €	-549 020 €	-496 394 €
Produits rigides (sous-total)	1 490 403 €	1 581 888 €	1 611 466 €	2 043 972 €	1 688 085 €
Production immobilisée	38 971 €	39 665 €	38 500 €	38 217 €	39 932 €
Produits de gestion (total)	18 535 957 €	18 800 672 €	17 927 253 €	21 630 949 €	21 184 917 €
Charges à caractère général	4 652 467 €	4 816 608 €	4 705 190 €	5 767 199 €	6 647 192 €
Charges nettes de personnel	5 373 729 €	5 461 558 €	5 742 080 €	5 938 967 €	5 983 116 €
Autres charges de gestion courante	3 020 124 €	2 702 904 €	3 005 861 €	2 973 177 €	3 283 388 €
Charges de gestion (total)	13 046 320 €	12 981 070 €	13 453 131 €	14 679 344 €	15 913 697 €
Excédent brut de fonctionnement	5 489 637 €	5 819 602 €	4 474 121 €	6 951 605 €	5 271 220 €
Solde résultat financier	-841 917 €	-792 168 €	-746 488 €	-717 876 €	-694 738 €
Solde résultat exceptionnel	117 199 €	1 619 197 €	1 910 €	-462 359 €	-125 442 €
CAF brute	4 764 919 €	6 646 631 €	3 729 543 €	5 771 370 €	4 451 040 €
Annuité en capital de la dette	1 837 053 €	1 194 486 €	1 228 213 €	1 257 323 €	1 279 294 €
CAF nette	2 927 866 €	5 452 145 €	2 501 330 €	4 514 047 €	3 171 746 €

Dette au 31/12	22 238 715 €	21 044 229 €	19 816 016 €	18 558 692 €	17 279 398 €
Capacité de désendettement/CAF brute	4,7	3,2	5,3	3,2	3,9
Encours de la dette / Recettes réelles	113%	96%	104%	82,09%	71,98%

La capacité de désendettement, calculée en nombre d'années, permet de déterminer le niveau d'endettement de la Commune. Il est rappelé que le seuil d'alerte de ce ratio se situe entre 10 et 12 ans avec un seuil critique à 15 ans.

La valeur pour l'exercice 2023 s'établit à 3,9 années. Cela signifie qu'en moins de 4 ans, la Commune pourrait rembourser la totalité de sa dette en consacrant la totalité de son autofinancement au remboursement de la dette du budget principal.

Par ailleurs, en 2023, si la Commune avait consacré la totalité de ses recettes de fonctionnement au remboursement de sa dette en capital, il lui aurait fallu moins de 9 mois pour annuler sa dette du budget principal.

II.2 Eléments prospectifs

Il est rappelé qu'en raison d'une application du principe comptable de prudence, les dépenses sont sur-estimées et les recettes de fonctionnement sont sous-estimées au budget primitif, (BP) ce qui tend à minorer le montant du niveau de l'épargne nette qui au compte administratif est beaucoup plus importante :

En K€	BP 25	BP 26	BP 27	BP 28	BP 29
Dépenses Réelles de Fonctionnement hors intérêts	18 014	18 269	18 273	18 276	18 279
Recettes Réelles de Fonctionnement	21 333	21 547	21 699	21 852	22 006
Epargne de gestion	3 319	3 278	3 426	3 576	3 727
Intérêts	626	573	519	465	413
Epargne Brute	2 693	2 704	2 906	3 111	3 315
Remboursement dette	1 352	1 347	1 391	1 336	1 283
Epargne nette	1 341	1 357	1 515	1 775	2 032

L'épargne de gestion apparaît globalement stable sur la période 2025 – 2029. L'annuité de remboursement de la dette étant décroissante, l'épargne nette reste largement positive et augmente à partir de 2026 jusqu'en 2029.

II.3 La dette

Par ailleurs, le tableau d'amortissement de la dette sur la période 2014 – 2029 est défini comme suit :

Endettement pluriannuel – Budget principal – réalisations et prévisions

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 1/01
2014	2 771 669,61 €	1 111 819,51 €	1 659 850,10 €	26 403 505,27 €
2015	2 694 759,51 €	1 058 488,02 €	1 636 271,49 €	24 743 655,17 €
2016	2 926 448,68 €	1 069 081,66 €	1 857 367,02 €	29 574 983,68 €
2017	2 843 834,44 €	995 018,61 €	1 848 815,83 €	27 717 616,66 €
2018	2 723 880,69 €	930 847,06 €	1 793 033,63 €	25 868 800,83 €
2019	2 705 455,61 €	868 403,07 €	1 837 052,54 €	24 075 767,20 €

2020	1 995 386,89 €	800 900,91 €	1 194 485,98 €	22 238 714,66 €
2021	1 982 080,62 €	753 867,48 €	1 228 213,14 €	21 044 228,68 €
2022	1 977 063,71 €	719 740,26 €	1 257 323,45 €	19 816 015,54 €
2023	1 985 108,45 €	705 814,35 €	1 279 294,10 €	18 558 692,09 €
2024	1 986 995,87 €	677 394,48 €	1 309 601,39 €	17 279 397,99 €
2025	1 977 345,33 €	625 812,04 €	1 351 533,29 €	15 969 796,60 €
2026	1 920 618,93 €	573 133,98 €	1 347 484,95 €	14 618 263,31 €
2027	1 910 119,69 €	519 451,82 €	1 390 667,87 €	13 270 778,36 €
2028	1 800 512,86 €	464 806,83 €	1 335 706,03 €	11 880 110,49 €
2029	1 695 282,69 €	412 599,91 €	1 282 682,78 €	10 544 404,46 €

La Commune continue son effort de désendettement engagé depuis 2016 sur le budget principal. Le recours à l'emprunt n'ayant pas été mis en œuvre depuis cette date. Il pourra être envisagé pour le financement d'opérations de rénovation de logements destinés à la location saisonnière ou sociale.

Le capital restant dû a diminué de 13 605 187,08 € entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2025, soit une baisse de 46,0%.

Il est joint le profil de la dette du budget de l'eau sur la période 2014-2029.

Endettement pluriannuel – Budget annexe de l'eau – réalisations et prévisions

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 1/01
2014	93 902,58 €	39 758,44 €	54 144,14 €	850 832,66 €
2015	94 341,10 €	37 749,56 €	56 591,54 €	866 688,52 €
2016	149 737,19 €	50 401,36 €	99 335,83 €	1 825 096,98 €
2017	188 457,34 €	56 396,60 €	132 060,74 €	2 385 761,15 €
2018	186 839,85 €	52 654,88 €	134 184,97 €	2 253 700,41 €
2019	185 273,85 €	48 914,73 €	136 359,12 €	2 119 515,44 €
2020	183 707,85 €	45 119,73 €	138 588,12 €	1 983 156,32 €
2021	181 038,19 €	39 308,27 €	141 729,92 €	1 844 568,20 €
2022	179 509,57 €	35 569,72 €	143 939,85 €	1 702 838,28 €
2023	232 864,58 €	54 481,49 €	178 383,09 €	2 403 398,43 €
2024	239 268,78 €	62 773,51 €	176 495,27 €	2 225 015,34 €
2025	237 676,91 €	56 854,27 €	180 822,64 €	2 048 520,07 €
2026	222 124,58 €	50 819,09 €	171 305,49 €	1 867 697,43 €
2027	213 246,89 €	45 262,72 €	167 984,17 €	1 696 391,94 €
2028	204 176,06 €	39 752,88 €	164 423,18 €	1 528 407,77 €
2029	171 902,77 €	34 457,44 €	137 445,33 €	1 363 984,59 €

Il est précisé que l'état de la dette du budget annexe de l'eau n'intègre pas à ce jour l'emprunt à souscrire sur l'exercice en cours d'un montant maximal de 1 094 000 €.

La dette du budget de l'assainissement est détaillée comme suit sur la période 2014-2029 :

Endettement pluriannuel – Budget annexe de l'assainissement – réalisations et prévisions

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant au au 1/01
2014	116 826,22 €	40 509,60 €	76 316,62 €	1 079 652,85 €
2015	119 448,42 €	38 699,94 €	80 748,48 €	1 113 336,23 €
2016	118 996,84 €	36 121,82 €	82 875,02 €	1 032 587,75 €
2017	118 737,29 €	33 651,96 €	85 085,33 €	949 712,73 €
2018	118 539,51 €	31 117,89 €	87 421,62 €	864 627,40 €
2019	118 352,94 €	28 527,64 €	89 825,30 €	777 205,78 €
2020	101 019,28 €	25 856,92 €	75 162,36 €	687 380,48 €
2021	95 135,05 €	23 090,12 €	72 044,93 €	612 218,12 €
2022	95 073,02 €	20 388,57 €	74 684,45 €	540 173,19 €
2023	96 029,88 €	19 305,21 €	76 724,67 €	465 488,74 €
2024	96 121,82 €	16 490,04 €	79 631,78 €	388 764,07 €
2025	95 884,81 €	12 984,85 €	82 899,96 €	309 132,29 €
2026	80 345,56 €	9 441,19 €	70 904,37 €	226 232,33 €
2027	58 239,56 €	6 653,52 €	51 586,04 €	155 327,96 €
2028	31 801,14 €	4 312,80 €	27 488,34 €	103 741,92 €
2029	28 271,11 €	3 108,66 €	25 162,45 €	76 253,58 €

Concernant la nature de la dette du budget principal et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, il est précisé que tous les emprunts sont classés dans la catégorie de risque minimal A1 selon la charte Gissler mesurant le risque structure et indice des emprunts et classant les emprunts en différentes catégories du moins élevé (A et 1), au plus risqué (E et 5).

En d'autre terme, la Commune ne possède aucun emprunt dit toxique dans son encours susceptible de menacer la situation financière de la Commune.

III ORIENTATIONS BUDGETAIRES

III.1 Politique fiscale et tarifaire

La municipalité s'inscrit dans une politique fiscale de baisse continue des taux d'imposition. Il est rappelé que les taux d'imposition des trois taxes directes locales et de la Contribution Foncière des Entreprises ont été abaissés durant l'actuel mandat chaque année du montant de l'augmentation des bases prévisionnelles dans la limite de 1%. Il est rappelé que le produit en 2024 issu de la fiscalité directe locale s'établit à la somme de 14 131 049 €, à comparer avec le montant de 13 254 034 € en 2023.

Concernant les tarifs de l'exercice 2025, la commission des finances du 18 novembre 2024 a prévu de statuer sur les tarifs de l'exercice prochain.

III.2 Les masses budgétaires prévisionnelles

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT 2025

Les dépenses

Le poste des charges à caractère général est fortement impacté par le contexte inflationniste général. Malgré la hausse de l'inflation évaluée à 1,8%, il est proposé de reconduire en 2025 le poste des charges à caractère général hors énergie pour un montant de 4 887 000 € majoré de la dépense de maintenance liée à l'ascenseur des Thermes pour 62 000 € pour s'établir à la somme de 4 949 000 €.

Concernant les charges d'électricité et de combustibles, il est proposé de reconduire l'enveloppe budgétaire 2024 de 1 591 000 €, compte tenu des informations disponibles à ce stade de préparation du budget sur une baisse éventuelle des tarifs correspondants et une hausse possible des taxes afférentes.

Concernant le chapitre des charges de personnel, il est proposé de maintenir en 2025 l'enveloppe brute prévue en 2024 à 6 401 000 €.

Concernant les autres charges de gestion courante, l'enveloppe prévue en 2025 hormis la participation à la régie de l'Office de Tourisme et les subventions aux associations est obtenue à partir de celle prévue en 2024 majorée de la somme de 120 000 € correspondant à la baisse de la participation de la STBMA au budget transport suivant l'avenant n°3 au contrat de concession (prorata sur 8 mois complémentaire d'une année complète pour la somme de 180 000 €) et d'une somme provisionnelle de 62 000 €.

La participation à la Régie de l'Office de Tourisme est prévue à la somme de 1 061 300 €

L'enveloppe allouée pour les subventions aux associations (subvention de fonctionnement et subventions exceptionnelles) est envisagée à la somme de 676 000 €, soit l'enveloppe prévue au budget primitif 2024 majoré notamment de la somme de 15 000 € attribuée à Arturava Artocène en 2024.

Les commissions des finances en date des 15 octobre 2024 et du 18 novembre 2024 visent à déterminer le montant des subventions allouées aux associations dans l'enveloppe d'un montant de 676 000 € envisagée.

Les charges financières sont inscrites en 2025 à 630 000 € en baisse à comparer avec l'enveloppe de 2024 de 676 000€.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), réalisé en 2023 pour la somme de 496 394 € et arrêté pour la somme de 578 600 € en 2024 est provisionné à la somme de 600 000 € pour 2025 dans l'attente de la notification du montant définitif intervenant en cours d'année 2025.

Les recettes

Le chapitre des produits et services est majoré de 6 000 € par rapport à 2024 et évalué à la somme 881 000 € intégrant l'augmentation prévue sur les recettes issues des prestations sportives et périscolaires.

Globalement, le chapitre des impôts et taxes est prévu en 2025 à 15 513 900 €.

Le montant attendu en 2025 est déterminé à partir de la prévision 2024 en tenant compte des modifications à intervenir sur le produit des impôts (+ 124 000 €), le recalibrage des droits de mutations à la somme prudentielle de 400 000 € (en retirant donc la somme complémentaire de 530 000 € rajoutée au budget supplémentaire et aux décisions modificatives 1 et 2 de l'exercice 2024), le montant complémentaire de 6 000 € attendu pour la taxe d'électricité et le rajout de la Taxe de Remontées Mécaniques prévue sur le secteur du Prarion. (150 000 €)

La détermination du produit des impôts pour l'exercice 2025 s'appuie sur les prévisions de l'exercice 2024 intégrant notamment la revalorisation minimale de 2% des bases d'imposition qui génère, en dépit d'une baisse prévisionnelle des taux d'imposition dans la limite de 1%, un montant complémentaire de 51 000 € pour le produit de la Taxe d'Habitation et de 73 000 € pour celui du Foncier Bâti.

Les prévisions prudentielles sur les postes respectivement des droits de mutation et des produit des jeux sont reconduits aux sommes moyennes prudentielles de 400 000 € et 350 000 € correspondant à l'hypothèse basse de prévision.

Concernant la taxe de remontées mécaniques, on rajoute à la valeur prudentielle de 600 000 € la taxe à percevoir désormais pour le domaine du Prarion à hauteur de 150 000 € pour un montant total de 750 000 €.

Concernant la redevance cosmétique, l'hypothèse basse de prévision retient un montant de 125 000 € de recettes qui est majorée de 175 000 € en hypothèse haute.

Une colonne « hypothèse haute » a été intégrée depuis 2023 à la présente prospective budgétaire. Les 4 recettes précédentes sont ré-évaluées à la hausse, ce qui permettrait au final de majorer la capacité d'investissement de la somme de 1 205 000 € en 2025.

Le chapitre des dotations et participations intégrant notamment la dotation forfaitaire est prudemment reconduit en 2025.

Le chapitre des autres produits de gestion courante est proposé identique en 2025 au montant du budget primitif 2024 exceptés la composante redevance cosmétique qui est maintenue dans la prévision à hauteur de 125 000 € au lieu de 300 000€ et le loyer des Thermes qui est majoré de 85 000 € du fait de son indexation.

INVESTISSEMENT 2025

Le montant du remboursement du capital des emprunts figurant dans l'état de la dette s'établissant à 1 351 533,29 €, les crédits budgétaires prévisionnels sont arrondis à la somme de 1 360 000 € en 2025, en hausse par rapport à 2024 compte tenu du profil d'amortissement de la dette.

Il est proposé de retenir une enveloppe en section d'investissement en dépenses et en recettes de 3 715 000 €.

Le plan pluriannuel des investissements déterminé à partir de la prospective pluriannuelle jointe en annexe présentée est défini comme suit :

	2025	2026	2027	2028	2029
Investissement courant	2 751 000	2 316 000	2 128 000	2 363 000	2 650 000
Maisons Rosset CP 25	934 000				
Subvention équipement	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Total	3 715 000	2 346 000	2 158 000	2 393 000	2 681 000

Concernant les autorisations de programmes en cours, seule l'autorisation de programme liée la rénovation des Maisons Rosset nécessite l'inscription de crédits sur 2025.

Une ouverture de crédits à hauteur de 934 000 € est nécessaire dans le cadre de ladite l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme pour l'ascenseur des Thermes et pour le reversement à la STBMA de la subvention allouée par le Conseil départemental de la Haute Savoie pour l'ascenseur valléen ne nécessite pas l'inscription complémentaires sur les exercices 2025 et suivants.

La commissions des finances/travaux du 18 novembre 2024 visera notamment à déterminer et individualiser les projets d'investissement dans la limite des enveloppes fixées.

Les recettes d'investissement prévisionnelles connues et anticipées à ce jour assurant ce financement sont détaillées comme suit :

	2025	2026	2027	2028	2029
F.C.T.V.A.	959 000	649 000	304 000	280 000	311 000
Taxe d'Aménagement, solde	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
C.A.F.	1 342 000	1 356 000	1 514 000	1 773 000	2 030 000
Excédents reportés	74 000	1 000	0	0	0
Subventions	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Subvention AURA ascenseur des thermes	1 000 000				
Total	3 715 000	2 346 000	2 158 000	2 393 000	2 681 000

Il n'est pas envisagé actuellement de recourir à l'emprunt pour le financement des investissements pour le budget principal sur la période correspondante, excepté le financement d'opérations de logement.

BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Compte tenu de l'enveloppe de 460 000 € de crédits de paiement pour le budget de l'eau affectés aux travaux pour le réseau d'eau potable de Cupelin, le volume d'investissements nouveaux complémentaire pour le budget primitif de l'eau est arrêté à la somme de 500 000 €.

Compte tenu de l'enveloppe de 10 000 € de crédits de paiement pour le budget de l'assainissement affectés aux travaux pour le réseau d'assainissement de Cupelin, le volume d'investissements nouveaux pour le budget primitif de l'assainissement est arrêté à la somme de 440 000 €.

Il est précisé que le budget annexe de l'assainissement comporte le service public de l'assainissement non collectif.

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

En intégrant la dépense complémentaire liée à la mise en place des 2 lignes annuelles de bus intra-urbains, les dépenses du budget annexe transport intégrant des véhicules bénéficiant de motorisations plus respectueuses de l'environnement sont évaluées à la somme de 1 062 000 €.

Compte tenu des redevances des concessionnaires de remontées mécaniques CTMB SAS et STBMA de respectivement 50 000€ et 300 000 € diminuée de 180 000 € en lien avec la mise en service de l'ascenseur valléen pour la STBMA, la participation communale est envisagée à la somme de 892 000 €. Une actualisation du prix pourra être intégrée au budget supplémentaire lors de la reprise du résultat antérieur.

BUDGET REGIE OFFICE DE TOURISME

La participation communale prévisionnelle à la régie s'établit en 2025 à la somme de 1 061 300 €, soit le montant identique à celui voté au budget primitif 2024.